



IFRS training : Stay tuned 11, 12 & 13 Octobre 2016

Chère Madame, cher Monsieur,

L'actualité relative aux IFRS est riche ! En effet, l'IASB a publié en 2016 la norme **IFRS 16 Leases** relative à la comptabilisation des contrats de location (qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019) ainsi qu'un certain nombre d'amendements d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2016.

Deux autres normes, publiées récemment, entreront également en vigueur dans les deux ans à venir. Il s'agit des normes **IFRS 9 Financial instruments** et **IFRS 15 Revenue from Contracts with Customers** d'application obligatoire au 1er janvier 2018.

A cette actualité IFRS s'ajoute un contexte économique incertain, résultant notamment de la volatilité des prix des matières premières, de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne ou encore de la baisse des rendements d'emprunts à long terme qui induit des implications majeures sur les performances de votre société et entraîne certaines réflexions quant aux impacts sur les états financiers.

C'est dans cette optique que nous avons défini le contenu de notre demi-journée de formation qui aura lieu les **11 et 13 octobre** prochains au sein de **nos bureaux à Genève et le 12 octobre à l'hôtel de la Paix à Lausanne.**

Nous vous proposons de profiter de cette formation pour mettre à jour votre connaissance sur l'actualité relative aux IFRS. Au travers d'une série de cas pratiques nous aborderons également certains points particuliers des normes complexes, et ce, en particulier au regard du contexte économique actuel.

Notre formation s'adresse aux Directeurs financiers, Responsables des services consolidation, Spécialistes IFRS, Responsables financiers et comptables impliqués dans l'établissement d'une consolidation en normes IFRS, Contrôleurs de gestion, Trésoriers ou Analystes financiers.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à cette formation et vous adressons nos salutations les meilleures.

Fabien Bryois
Associé

Joelle Herbette
Directrice

Agenda de formation

- Vue d'ensemble de l'actualité de l'IASB et des orientations stratégiques futures avec un point d'attention particulier sur IFRS 9 et IFRS 16 ;
- Focus sur les aspects techniques spécifiques et les clarifications apportées à la nouvelle norme IFRS 15 par l'intermédiaire de plusieurs exercices ;
- Point d'attention de certaines normes complexes qui posent régulièrement des questionnements en particulier au regard de l'actualité économique actuelle, notamment IAS 19 Employee Benefits et IAS 12 Income Taxes;
- Revue des nouveaux amendements publiés par l'IASB ainsi que des clarifications apportées par l'IFRS IC via une série de cas pratiques ;
- Impacts sur le format du rapport d'audit de l'application d'ISA 700 révisée Forming an Opinion and Reporting on Financial Statements ;
- Présentation du Country per country reporting et enjeux associés.

Session en français le mardi 11 octobre 2016 à Genève



Mardi 11 octobre 2016

Agenda:

08h30 - 09h00 Accueil-café

09h00 - 10h30 Début de la formation

10h30 - 10h45 Pause

13h00 Cocktail déjeunatoire



[Deloitte SA](#)

1 rue du Pré-de-la-Bichette

1202 Genève

Parking: [Place des Nations](#)

Inscription

Session en français le mercredi 12 octobre 2016 à Lausanne



Mercredi 12 octobre 2016

Agenda:

08h30 - 09h00 Accueil-café

09h00 - 10h30 Début de la formation

10h30 - 10h45 Pause

13h00 Cocktail déjeunatoire



[Hôtel de la Paix Lausanne](#)

5, avenue Benjamin-Constant

1003 Lausanne

Inscription

Session en anglais le jeudi 13 octobre 2016 à Genève



Jeudi 13 octobre 2016

Agenda:

08h30 - 09h00 Accueil-café

09h00 - 10h30 Début de la formation

10h30 - 10h45 Pause

13h00 Cocktail déjeunatoire



[Deloitte SA](#)

1 rue du Pré-de-la-Bichette

1202 Genève

Parking: [Place des Nations](#)

Inscription

Modalités d'inscription et d'annulation

Les frais d'inscription pour la session diplômante sont fixés à **CHF 450 hors TVA par participant**. Ce prix comprend la participation à la session de formation souhaitée, les supports de cours, ainsi qu'un cocktail déjeunatoire et les pauses-café.

Un certificat pourra vous être remis à la fin de la séance, attestant de votre participation, et vous permettant de valider des heures de formation dans le cadre d'un agrément.

Il est possible d'annuler votre inscription sans frais jusqu'à 2 semaines avant la date de formation. Au-delà de cette date, un montant correspondant à 50% des frais de participation sera dû. Vous aurez toutefois la possibilité de désigner un remplaçant.

Send to a colleague

Dans la présente invitation, la désignation Deloitte fait référence à Deloitte SA, une filiale de Deloitte LLP. Deloitte LLP est la société britannique affiliée de Deloitte Touche Tohmatsu Limited ('DTTL'), une « UK private company limited by guarantee » (une société à responsabilité limitée de droit britannique), dont les sociétés affiliées constituent des entités juridiques indépendantes et séparées. Pour une description détaillée de la structure juridique de DTTL et de ses sociétés affiliées, veuillez consulter le site www.deloitte.com/ch/about.

Deloitte SA est une société d'audit agréée et surveillée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

[Home](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Confidentialité](#) | [Cookies](#)

© Deloitte SA 2016. Tous droits réservés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de notre part suivez ce lien pour vous désinscrire de toute communication e-mail. Merci de noter qu'en poursuivant cette désinscription vous ne recevrez plus aucune communication marketing de Deloitte ni d'invitations à nos événements.

[Unsubscribe](#) | [Abmelden](#) | [Se désabonner](#) | [Annulla l'iscrizione](#)